

*Questions orales*LES GARANTIES CONTRE LA PROLIFÉRATION DES ARMEMENTS  
NUCLÉAIRES ET LES ACCIDENTS

**M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest):** Je veux poser une question supplémentaire, madame le Président. Comme le ministre a récemment condamné l'Union soviétique, je pensais qu'il n'hésiterait pas à prendre une simple sanction.

Étant donné que le rapport publié l'année dernière par les Nations Unies sur la prolifération nucléaire et les mesures de contrôle du cycle de transformation du combustible nucléaire concluait qu'il était inévitable qu'augmentent les accidents durant le transport si l'on n'appliquait pas immédiatement des mesures sévères, le ministre a-t-il réussi à faire imposer des mesures susceptibles d'éviter les accidents ou la prolifération nucléaire?

**L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Madame le Président, le risque d'accident au cours du transport de matériel nucléaire pose un problème très sérieux et d'ordre très technique sur lequel se penchent les organismes compétents de notre gouvernement.

Quant à l'aspect politique de la non-prolifération, c'est là un des principaux soucis du gouvernement. Nous avons été actifs dans ce domaine, tout particulièrement l'année dernière, pour veiller à ce qu'on applique les normes de non-prolifération les plus rigoureuses possible. Je me permettrai de dire qu'aucun pays du monde n'applique des normes aussi rigoureuses que le Canada.

\* \* \*

## L'ENVIRONNEMENT

ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE SE RÉUNISSE AVEC LE  
PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS POUR DISCUTER DU CONTRÔLE DES  
PLUIES ACIDES

**M. Tom McMillan (Hillsborough):** Madame le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Dans quelques jours, le Canada et les États-Unis entameront une nouvelle série de négociations dans l'espoir de signer une entente bilatérale sur les pluies acides. Tout porte à croire à Washington que les négociateurs américains n'ont pas du tout l'intention de mener rapidement ces négociations à bien. Compte tenu du fait que l'on ne prévoit pas de nette amélioration, le premier ministre va-t-il essayer d'avoir un entretien avec le président des États-Unis pour lui parler de la position du Canada dans ce domaine extrêmement important?

**L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie):** Madame le Président, le député a raison de dire que la prochaine série de négociations commencera le 24 février. Le gouvernement fédéral aura des propositions précises et importantes à faire aux États-Unis. Il faut voir quelle sera la réaction des Américains.

## LES RAISONS DE L'OPTIMISME DU MINISTRE

**M. Tom McMillan (Hillsborough):** Madame le Président, le ministre de l'Environnement nous a brossé à plusieurs reprises un tableau excessivement optimiste de l'évolution des négocia-

tions sur les pluies acides avec les États-Unis. On se demande pour quelle raison il affiche un tel optimisme, compte tenu du fait que le gouvernement américain a fait des coupes sombres dans le budget de l'agence de protection de l'environnement, qu'il a manifesté l'intention d'émasculer la loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique aux États-Unis et qu'il a nommé à tous les postes clés des services de protection de l'environnement des personnes qui sont au service des milieux industriels? Comment expliquer l'optimisme que le ministre continue à afficher à la Chambre?

**L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie):** Madame le Président, le député a confondu ma gaieté naturelle avec un optimisme excessif. Je ne suis ni optimiste ni pessimiste. Ces négociations sont difficiles. Nous ne nous faisons pas d'illusion à leur sujet, mais nous ne croyons pas non plus qu'elles aboutiront nécessairement à un échec. Il reste des litiges à régler entre les deux pays. Jusqu'à présent, les États-Unis ont maintenu et respecté le programme des négociations. Celles-ci suivent leur cours. Il reste certaines questions à régler. Point n'est besoin d'afficher un pessimisme excessif, mais il n'y a aucune raison d'être optimiste à outrance non plus.

● (1200)

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA LOI CONCERNANT LA COMMUNICATION DE  
RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX NOMINATIONS  
FAITES PAR LE GOUVERNEUR EN CONSEIL

## MESURE D'ÉTABLISSEMENT

**L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton)** demande à présenter le bill C-648, concernant la communication des renseignements relatifs aux nominations faites par le gouverneur en conseil.

**Des voix:** Expliquez-vous!

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Madame le Président, les cadres et les administrateurs des sociétés de la Couronne, offices, commissions et agences forment une fonction publique parallèle et le public canadien a le droit de connaître les traitements et les postes attribués à ces personnes. C'est particulièrement important quand des organismes publics sont institués pour appliquer les programmes du gouvernement et encore plus lorsque le gouvernement ou un ministre en est actionnaire. Comme il a été prouvé hier au comité permanent des comptes publics que c'est la politique du gouvernement qui interdit la divulgation de cette information, je crois qu'il est doublement important de donner au public les moyens d'avoir facilement accès à cette information qui doit être du domaine public.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)